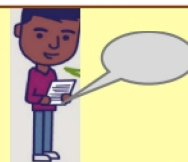




- . Niveau CECRL attendu : A2 (Utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire)
- . Note : sur 20 (seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte)
- . Langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire
- . Organisation : Epreuve ponctuelle organisée par le recteur au cours du dernier trimestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme
- . Objectif et contexte : Vérifier les compétences du candidat à s'exprimer à l'oral en continu, interagir à l'oral, comprendre un document écrit, dans des situations de la vie quotidienne, personnelle, sociale et professionnelle
- . Pas de temps de préparation

EPREUVE PONCTUELLE ORALE INDIVIDUELLE (12 min)



EXPRESSION ORALE EN CONTINU (3 min maxi)

- Sujet au choix du candidat
- Le candidat présente et rend compte à l'oral au choix :
 - soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante
 - soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger
- Possibilité de prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots et peut aussi présenter un support iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art...)
- L'évaluateur est uniquement en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations

EXPRESSION ORALE EN INTERACTION (3 min maxi)

- L'évaluateur amorce avec le candidat un échange oral qui commence par prendre appui sur son exposé et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires
- Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément
- Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la première partie de l'épreuve (expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu

COMPREHENSION DE L'ECRIT (6 min maxi)



- Partie conduite en langue française
- Prend appui sur un texte inconnu authentique de 10 lignes maxi, rédigé en langue vivante, ancré dans la réalité des pays dans lesquels la langue concernée est parlée
- Peut relever de genres différents : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi
- Document : informatif, descriptif ou narratif, sans caractère excessif de spécialisation
- 3 min maxi de prise de connaissance du texte
- Le candidat est autorisé à annoter le texte et à en souligner ou surligner certains éléments
- L'examineur pose entre 4 et 6 questions à l'oral en français et graduées (du général au particulier)
- Réponses données à l'oral en français
- A l'issue de l'épreuve, le candidat restitue le texte à l'examineur